



Ter décembre 2021
Communiqué de presse

LEÏLA CHAIBI, ENGAGÉE DEPUIS DEUX ANS POUR LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS DES PLATEFORMES, APPELLE LA COMMISSION À PROPOSER UN TEXTE AMBITIEUX

Le 08 décembre, la Commission européenne va présenter sa proposition législative sur les travailleurs des plateformes numériques. Pour la députée Leïla Chaibi, c'est un moment charnière. Interventions au Parlement, rédaction d'une directive clef en main, manifestations, création du forum des alternatives à l'uberisation, vidéos, tribunes... Retour sur deux ans de lutte pour mettre un terme à la fraude massive orchestrés par les dirigeants des plateformes !

Membre de la Commission de l'Emploi et des affaires sociales au Parlement, Leïla Chaibi alerte depuis le début de son mandat sur la situation précaire des travailleurs !

La pandémie les a rendu plus visible, les livreurs et chauffeurs VTC. En 2020, Leïla Chaibi dénonçait l'irresponsabilité des plateformes et montrait du doigt cette armée de travailleurs corvéables, payés à la tâche et sans aucun droit.

[Tribune, "Le Sushi n'est pas essentiel à la vie de la nation et les travailleurs ubérisés ne sont pas de la chair à canon"](#)

Très engagée sur cette question, Leïla Chaibi a multiplié les initiatives pour obliger les plateformes à respecter le droit du travail. En 2019, elle rédige et envoie à la Commission européen une proposition de directive clef en main.

"Dans le cas des plateformes, les travailleurs sont considérés comme indépendants. Dans les faits, ils ne le sont absolument pas ! Ils ne décident ni de leurs tarifs, ni de leurs horaires. C'est un moyen pour les patrons de se décharger des contraintes du droit du travail et de la protection sociale. Cette utilisation du statut d'indépendant est alors totalement frauduleuse. Où est l'indépendance, lorsque l'on est entièrement soumis à un algorithme ?"

Le 13 septembre 2021, elle appelle la Commission européenne, qui doit présenter sa proposition législative sur les travailleurs des plateformes le 08 décembre, à faire cesser la situation frauduleuse derrière laquelle se cachent les plateformes pour éviter de se soumettre au droit du travail, tout en engorgeant d'énormes bénéfices.

[Présomption de salariat pour les travailleurs des plateformes !](#)

Forum des alternatives à l'uberisation, ou comment s'organiser avec les principaux concernés !

De l'idée de mettre en relation les livreurs du monde entier est né le Forum des alternatives à l'uberisation, qui s'est tenu en 2020, et dont la seconde édition, en 2021, a réuni plus de 100 travailleurs de 18 pays !

"En temps normal, les travailleurs ubérisés sont isolés et il est difficile pour eux de faire entendre des revendications communes. Les plateformes parcellisent les travailleurs via des contrats individuels. Ce forum avait pour objectif de créer une force collective, un lobby populaire pour faire face aux lobbies des plateformes. Ce qu'ils disent aux dirigeants, c'est "Écoutez nous plutôt que de dérouler le tapis rouge aux lobbys!" L'objectif est là, c'est de les faire peser dans les décisions qui concernent leur vie, leur quotidien, leur avenir."

[L'Humanité "Les ubérisés du monde entier préparent leur contre-attaque"](#)

Le 08 décembre, c'est au tour de la Commission européenne de présenter sa copie. Si le texte contient le principe de présomption de salariat, alors ce sera une première très grande victoire contre les PDG des plateformes.

"Ce combat, je le mène pour l'ensemble du monde du travail. Tout dans le système de l'uberisation est fait pour revenir sur un siècle de lutte en matière de droit du travail et de protection sociale. Sans un coup d'arrêt contre ce genre de pratiques dès aujourd'hui, nous ouvrons les portes à une forme d'esclavagisme à la sauce numérique, et c'est l'ensemble du droit du travail qui sera en péril demain."

Les travailleurs, les syndicats, la Commission de l'Emploi et des affaires sociales, et le Parlement européen ont appelé la Commission à stopper cette fraude massive. Le 08 décembre, la Commission ne doit pas laisser Uber écrire sa loi !

Leïla Chaïbi, députée européenne délégation France insoumise